

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC33

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE 4

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« type d'œuvre »,

les mots :

« catégorie d'oeuvres ».

En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel